

Ministère de la Santé et des Solidarités

DGS/DESUS	URGENT CANICULE	MESSAGE D'INSTRUCTION	
Date et heures de remise	Message n°	Nombre de pages	Transmis par
27 juillet 2006 - 18h30	21	2	mail

Destinataires pour action :

- COGIC, DGS, DGAS, SICOM, DHOS, InVS, AFSSAPS, METEO France, DGS-COM, DHOS-ALERTE
- COZ concernés.
- Préfectures : 01, 03, 04, 06, 07, 10, 11, 13, 15, 18, 21, 25, 26, 28, 30, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 63, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95.
- DDASS 01, 03, 04, 06, 07, 10, 11, 13, 15, 18, 21, 25, 26, 28, 30, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 63, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95,
- DRASS 13, 21, 25, 31, 33, 34, 45, 51, 54, 63, 67, 69, 75,
- ARH 13, 21, 25, 31, 33, 34, 45, 51, 54, 63, 67, 69, 75
- CIRE concernées.

Objet : canicule, situation du jeudi 27 juillet à 16h et prévisions

Un premier front orageux est passé hier soir sur l'Ouest atteignant l'Île de France et se déplaçant vers l'Est. Un second front est en cours dans le Sud-Ouest se déplaçant vers l'Est. Il en résulte une atténuation des températures à l'Ouest et au Centre. Les fortes chaleurs se maintiennent encore cette nuit et demain au Sud-Est et dans l'Est. Une reprise des températures, susceptibles d'atteindre les seuils IBM est envisagée par Météo-France pour les départements du Sud Est de la France à compter de dimanche soir.

Carte de vigilance Météo-France ce jour à 16h.

Vingt six départements de la façade Est apparaissent en orange "canicule". Il s'agit :

En **Languedoc-Roussillon** : AUDE (11), GARD (30), HERAULT (34)

En **Provence Alpes Côte d'Azur** : ALPES MARITIMES (06), BOUCHES DU RHONE (13), VAR (83) et VAUCLUSE (84)

En **Rhône-Alpes** : AIN (01), ARDECHE (07), DROME (26), ISERE (38), LOIRE (42), RHONE (69), SAVOIE (73) et HAUTE-SAVOIE (74)

En **Bourgogne** : SAONE ET LOIRE (71)

En **Alsace** : BAS RHIN (67) et HAUT RHIN (68)

En **Franche Comté** : DOUBS (25), JURA (39), HAUTE SAONE (70) et TERRITOIRE DE BELFORT (90)

En **Lorraine** : MEURTHE ET MOSELLE (54), MEUSE (55), MOSELLE (57) et VOSGES (88)

Parmi eux, seuls dix départements apparaîtront en orange "canicule" demain matin à 6h sur la Carte de vigilance Météo-France, il s'agit :

En **Franche Comté** : DOUBS (25), JURA (39), HAUTE SAONE (70) et TERRITOIRE DE BELFORT (90)

En **Alsace** : BAS RHIN (67) et HAUT RHIN (68)

En **Lorraine** : MEURTHE ET MOSELLE (54), MEUSE (55), MOSELLE (57) et VOSGES (88)

L'Institut de veille sanitaire estime néanmoins nécessaire de prolonger le niveau de mise en garde et actions (MIGA) dans trente trois départements compte tenu des températures encore chaudes ce soir et cette nuit.

Situation sanitaire pour la journée du 26 juillet 06 :

Indicateurs sanitaires (IMM) inchangés par rapport au bilan fait hier.

En conséquence, le Ministre de la Santé et des Solidarités recommande :

- **Le maintien au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) de leur plan canicule, pour les trente trois départements suivants. Il s'agit :**

En **Alsace** : BAS RHIN (67) et HAUT RHIN (68)

En **Auvergne** : CANTAL (15) et PUY DE DOME (63)

En **Bourgogne** : NIEVRE (58) et SAONE ET LOIRE (71)

En **Franche Comté** : DOUBS (25), JURA (39), HAUTE SAONE (70) et TERRITOIRE DE BELFORT
En **Languedoc-Roussillon** : AUDE (11), GARD (30) et HERAULT (34)
En **Lorraine** : MEURTHE ET MOSELLE (54), MEUSE (55), MOSELLE (57) et VOSGES (88)
En **Midi-Pyrénées** : HAUTE GARONNE (31), TARN (81) et TARN ET GARONNE (82),
En **Provence Alpes Côte d'Azur** : ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04), ALPES MARITIMES (06),
BOUCHES DU RHONE (13), VAR (83) et VAUCLUSE (84)
En **Rhône-Alpes** : AIN (01), ARDECHE (07), DROME (26), ISERE (38), LOIRE (42), RHONE (69)
et SAVOIE (73) et HAUTE-SAVOIE (74)

Il est demandé aux Préfets de ces départements, sur instruction du Ministre de la santé et des solidarités, de maintenir la diffusion des messages de prévention de l'INPES, par réquisition, pour les spots Audio, des stations locales de Radio France, et pour les spots Vidéo, des chaînes de télévision locales des départements concernés. (Si nécessaire, contacter le SICOM au 01 40 56 80 21). Pour la diffusion des spots TV sur France 3 région et des spots Radio des 5 stations d'Autoroute, la procédure de réquisition est effectuée par le Ministre de la Santé.

- **Le retour au niveau de veille saisonnière, pour les vingt trois départements suivants. Il s'agit :**

En **Aquitaine** : GIRONDE (33) et LANDES (40)
En **Centre** : CHER (18), EURE ET LOIR (28), INDRE (36), INDRE ET LOIRE (37), LOIR ET CHER (41) et LOIRET (45)
En **Champagne Ardennes** : AUBE (10), MARNE (51) et HAUTE MARNE (52)
En **Bourgogne** : COTE D'OR (21) et YONNE (89)
En **Languedoc-Roussillon** : PYRENEES ORIENTALES (66)
En **Auvergne** : ALLIER (03)
En **Ile de France** : PARIS (75), SEINE ET MARNE (77), YVELINES (78), ESSONNE (91), HAUTS DE SEINE (92), SEINE SAINT DENIS (93), VAL DE MARNE (94) et VAL D'OISE (95)

Compte tenu de la durée de l'épisode de fortes chaleurs qu'a connu le pays, encore actif pour certains départements ce jour, tous les acteurs doivent rester très vigilants et mobilisés sur les indicateurs sanitaires.

Il est instamment demandé aux préfets de tous les départements placés en vigilance orange "canicule" de se rapprocher des maires des communes importantes de leur département pour s'assurer auprès d'eux que les personnes isolées, âgées ou invalides, à domicile sont bien inscrites sur le registre communal, et ont bien été contactées et sont suivies. De même, une attention particulière doit être apportée, en lien avec les DTEFP, aux professionnels du secteur du bâtiment, ainsi qu'en lien avec les Mairies et les Conseils généraux, aux structures accueillant de très jeunes enfants.

Les informations sanitaires doivent remonter régulièrement par les CIRE qui transmettent un bulletin de situation aux DDASS et aux préfets des départements de leur circonscription, ainsi qu'à l'InVS.

Chaque décès apparaissant comme lié à la canicule (après vérification) doit faire l'objet d'un message particulier au PC-santé (dgs-alerte@sante.gouv.fr, dgas-alerte@sante.gouv.fr et dhos-alerte@sante.gouv.fr) et à l'InVS (sacs@invs.sante.fr) en précisant l'origine de la personne décédée (maison de retraite, voie publique, domicile).

En cas de phénomène sanitaire constaté localement dans un de ces départements en dehors des heures ouvrables les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

La décision des préfets, devra être communiquée au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :

- dgs-alerte@sante.gouv.fr pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- sacs@invs.sante.fr pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

Lorsqu'elle s'écarte des présentes recommandations, un argumentaire devra l'accompagner.

La prochaine conférence téléphonique est organisée par le PC Santé du ministère, pour l'ensemble des destinataires en niveau MIGA, avec InVS et Météo-France, **vendredi 28 juillet à 15h30.**

Le n° d'appel est le **01 72 28 30 01** et le code d'accès **601536#**

le Directeur général de la Santé
Professeur Didier Houssin

